

**PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE  
ALLOCATION SPÉCIALE POUR ENFANTS ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU  
D'UN HANDICAP POURSUIVANT DES ÉTUDES OU EN APPRENTISSAGE  
AU-DELA DE 20 ANS ET JUSQU'A 27 ANS  
(Établir une demande en 1 exemplaire)**

**Le dossier de demande devra impérativement être renouvelé chaque rentrée scolaire avant le 30 septembre.  
En l'absence de renouvellement dans ce délai, tout paiement sera suspendu.**

**DÉPARTEMENT :** ..... Enseignement public  Enseignement privé  Enseignement supérieur

**ANNÉE SCOLAIRE** ..... / .....

DEMANDEUR	
NOM D'USAGE :	NOM DE FAMILLE :
Prénom :	Date de naissance :     /     /
	Lieu de naissance :
<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Pacsé(e) le :	<input type="checkbox"/> Marié(e) le : <input type="checkbox"/> Divorcé(e) le :
Adresse :	Code postal et ville :
N° Sécurité Sociale:	Grade / Statut:
Lieu d'exercice :	Ville :
Date entrée académie :	Téléphone :
Retraité :           OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Mail :
INTITULE BANCAIRE	
IBAN :	
RIB à joindre	

IDENTIFICATION DU JEUNE ETUDIANT			
NOM	Prénom	date de naissance	Taux d'invalidité (%)

**N° TIERS CHORUS (réservé à l'administration)** | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CENTRE D'ETUDE ou D'APPRENTISSAGE		
Nom	Adresse	Niveau de scolarité

(pièces à fournir voir au verso)	<b>RESERVE A LA DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b>
Je déclare sur l'honneur avoir perçu les allocations familiales en faveur de l'enfant :	Cachet et signature de l'autorité administrative
et que l' <b>allocation aux adultes handicapés ne lui est pas versée.</b>	
à _____, le _____	
Signature de l'intéressé(e) Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"	Le directeur académique des services de l'Éducation nationale
<b>La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al. 2 du Code Pénal)</b>	

## PIECES A FOURNIR LORS DE CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE

- Photocopie lisible du livret de famille régulièrement tenu à jour ; à fournir à chaque renouvellement de dossier lorsque l'enfant ne porte pas le même nom que le demandeur,
- Photocopie de l'extrait du jugement de divorce ou de séparation de corps devenu définitif, faisant apparaître à qui est confiée la garde de l'enfant,
- Bulletin de salaire faisant apparaître l'affectation du demandeur pour l'année scolaire en cours; à défaut une copie du procès-verbal d'installation,
- Copie contrat(s) de travail pour les contractuel(les) signé,
- Certificat d'inscription justifiant la poursuite de la scolarité ou de l'apprentissage,
- Justification d'une incapacité permanente d'au moins 50 % par la production soit :
  - de la photocopie de la carte d'invalidité certifiée conforme,
  - d'un certificat médical précisant le taux d'incapacité ou de la maladie chronique,
  - de la notification d'une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Une attestation de l'employeur du conjoint, faisant apparaître, suivant le cas, le non versement de toute aide comparable ou le montant des avantages qui pourraient lui être servis pour le même objet. Si le conjoint se trouve dans l'impossibilité d'exercer son activité professionnelle habituelle, l'agent est invité à produire auprès du service gestionnaire de la prestation tout justificatif utile à l'appréciation de cette situation, ou attestation sur l'honneur du conjoint,
- Copie contrat(s) de travail du conjoint signé,
- Copie arrêté portant mise à la retraite,
- Relevé d'identité bancaire (RIB) faisant apparaître dans tous les cas les nom et prénoms du demandeur; en cas de compte joint, les 2 prénoms doivent impérativement figurer sur le RIB.

**Demande d'allocation à faire parvenir à la direction académique des services de l'éducation nationale concernée, pour le premier et second degré, selon le calendrier fixé par la direction académique des services de l'éducation nationale.**

**Tout dossier incomplet sera automatiquement  
renvoyé à l'intéressé(e)**

**Les agents recrutés par un contrat à durée déterminée perçoivent la prestation  
à compter du premier jour du septième mois du contrat**

**L'agent s'engage à signaler toute modification familiale  
ou financière qui pourrait intervenir au cours de la  
période où il perçoit la prestation**

**En cas de modification non signalée,  
un ordre de reversement sera émis  
à l'encontre de l'agent bénéficiaire**

**Le versement de la prestation se fait sur  
le compte bancaire joint au dossier**